

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) n° 637/2010 de la Commission du 19 juillet 2010 suspendant le dépôt des demandes de certificats d'importation pour les produits du secteur du sucre dans le cadre de certains contingents tarifaires

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 186 du 20 juillet 2010)

Page 25, à l'annexe, le tableau «Sucre Balkans» doit se lire comme suit:

«Sucre Balkans»**Campagne de commercialisation 2009/2010****Demandes déposées du 1.7.2010 au 7.7.2010**

N° d'ordre	Pays	Coefficient d'attribution (en %)	Nouvelles demandes
09.4324	Albanie	—	
09.4325	Bosnie-et-Herzégovine	(¹)	Suspendues
09.4326	Serbie, Monténégro et Kosovo (*)	(¹)	
09.4327	Ancienne République yougoslave de Macédoine	—	
09.4328	Croatie	(¹)	

«—»: Sans objet: aucune demande de certificat n'a été transmise à la Commission.

(*) Kosovo tel que défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

(¹) Sans objet: les quantités demandées n'excèdent pas les quantités disponibles, et les demandes sont honorées.